

# La Gazette

de Cany-Barville

n°21  
SEPTEMBRE 2022

## Actualités :

- La commune met en place un plan d'économies d'énergie

## Ma ville :

- Cany-Barville reconnue ville active et sportive
- Un beau succès pour Cany Parade

## Histoire et patrimoine :

- Jumelage : La richesse d'une histoire commune

## Portrait de canycais :

- Jean MAULER : Vice-champion de France de dressage

## Travaux :

- Une nouvelle borne pour les véhicules électriques



Cany-Barville



4

### Edito

- Editorial du Maire - p.3

### Actualités

- Inflation et réchauffement climatique : La commune met en place un plan d'économies d'énergie - p.4-5

### Ma ville

- Cany-Barville reconnue ville active et sportive - p.6
- Recrutement de saisonniers pour la période estivale - p.6
- Installation d'une ostéopathe pour animaux en centre-ville - p.6
- Des tablettes pour les écoles - p.6
- Un beau succès pour Cany Parade - p.7
- Cany Artisanal, le marché nocturne a fait le plein de visiteurs - p.7
- Les Canycais ont célébré la fête nationale - p.7

### Associations

- La 60ème Foire aux Antiquités - p.8
- Repas citoyen et jeux du 14 juillet - p.8
- Un été sportif pour les enfants - p.8
- Création d'un groupe de parole sur la maladie - p.8
- ASCALUD fête ses 10 ans ! - p.9
- L'Union Musicale recrute - p.9
- Découvrez le club de l'amitié - p.9

### Mes commerces

- Le commerce sera en fête pour la Journée nationale du commerce de proximité - p.10
- La braderie des commerçants - p.10
- Les Halles Cauchoises- p.10
- Food Korner- p.10

### Camping Municipal

- Une bonne saison estivale pour le camping municipal - p.11

### Histoire et patrimoine

- Jumelage : La richesse d'une histoire commune - p.12-13

### Culture

- Un été canycais très culturel - p.14
- Coup de cœur des bibliothécaires - p.14

### Parole de Cauchois

- Sosthène et les filles - p.15

### Feuilleton

- Les Présidents de la République - p.16-17
- Le jeux des Présidents - p.18

### Actualités du CME

- Besoin de faire des travaux ? Voici comment procéder- p.19

### Portrait de Canycais

- Jean MAULER, vice-champion de France de dressage- p.20-21

### Travaux

- Remplacement de la pompe à eau du stade municipal - p.22
- Travaux sur le réseau d'eau - p.22
- Installation de poubelles sur la véloroute - p.22
- Mise à disposition d'une borne pour les véhicules électriques - p.22

### Tribunes d'expression

- Tribunes d'expression - p.23



7



9



12



Chères Canycaises, Chers Canycais,

Une fois de plus, j'ai l'honneur de vous présenter un nouveau numéro de la Gazette de Cany-Barville. Alors que l'été se termine, je souhaiterais remercier l'ensemble des agents municipaux et bénévoles pour leur implication dans l'organisation des événements festifs qui ont rythmé la saison estivale. Je voudrais également saluer les participants des manifestations car le fait que vous soyez venus en nombre assister aux animations, de juillet et d'août, est une belle récompense pour les organisateurs.

Comme vous avez pu le voir, de nombreux vacanciers ont investi nos côtes et nos villages pendant la saison estivale. Au fil du temps et suite à un travail à long terme, notre belle petite ville est devenue une destination touristique connue par des personnes originaires des quatre coins de la France ainsi que de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas... Il faut se réjouir de la présence de ces touristes qui participent à l'économie locale notamment en consommant dans les commerces de proximité, en logeant dans les hébergements touristiques du secteur, en utilisant les services de loisirs comme ceux du lac de Caniel... En échangeant avec eux, nous pouvons nous rendre compte que les éléments qu'ils soulignent en premier sont la propreté de la commune, le fleurissement, le dynamisme et la présence des commerces. Ils précisent également la quantité et la qualité des infrastructures sportives et de loisirs. Il est vrai qu'en tant que Canycais, nous sommes habitués à disposer de tels services. Nous avons tendance à oublier la chance que nous avons d'en profiter quotidiennement, sans devoir effectuer des kilomètres en voiture pour pratiquer l'activité de notre choix ou faire nos courses.

A Cany-Barville, nous comptons un peu plus de 50 associations diverses. C'est une richesse qu'il faut préserver. Malheureusement, elles peinent à recruter de nouveaux bénévoles. Certes, les adhérents sont nombreux mais rares sont ceux qui souhaitent s'investir en occupant les postes de présidents ou de membres du bureau. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier les dirigeants associatifs pour leur dévouement et leur engagement sans faille dans la vie municipale. Sachez que la commune sera toujours aux côtés des personnes qui souhaitent faire vivre la ville et son tissu associatif. Je vous invite d'ailleurs à découvrir les associations canycaises et rencontrer leurs membres. Le mois de septembre étant le moment idéal pour commencer une activité sportive, culturelle et de loisirs.

Pour clore mon propos, je voudrais souhaiter une très bonne rentrée scolaire aux élèves, collégiens, lycéens et étudiants canycais. Au niveau des écoles élémentaires et maternelles, les services municipaux ont été sollicités, comme chaque année, pour garantir le bon entretien des établissements avant la reprise. L'objectif étant d'offrir le meilleur accueil possible à nos enfants. Les écoliers auront d'ailleurs la surprise de découvrir de nouvelles tablettes qui les aideront dans leur apprentissage. Cet achat de la municipalité, dans le cadre du label « Ecole Numérique », permettra aux élèves d'apprendre à utiliser les outils numériques, à connaître leurs avantages et leurs dangers, afin qu'ils puissent en tirer le meilleur usage possible.

Restant à votre entière disposition, à la mairie, sur le marché, lorsque vous me croisez dans notre ville ou virtuellement lors des « live Facebook », je vous souhaite de nouveau une très bonne rentrée scolaire et une bonne continuation dans vos parcours respectifs.

Jean-Pierre THEVENOT

## La Gazette de Cany-Barville

Directeur de la publication : Jean-Pierre THEVENOT - Rédacteur en chef : Valentin LANGE

Comité de rédaction : Coralie CAUCHY, Jean-Charles FONTAINE, Nicole GIBOURDEL, Pierre-Yves JEGAT,

Isabelle JOURDAIN - Contributeurs : Michel BASILLE (parole de cauchois) - Sylvie DESBOEUF

Conception : Service communication - Crédit photo : Service communication

Editeur : Commune de Cany-Barville

25 place Robert GABEL - 76450 Cany-Barville - mairie@cany-barville.fr - 02.35.97.71.44

Impression : Imprimerie BANSE - 3 Rue Bailly, 76400 Fécamp - Dépôt légal : Septembre 2022



▲ La toiture de l'Hôtel de ville a besoin d'être rénovée pour limiter les déperditions thermiques

## › Inflation et sobriété énergétique : La commune met en place un plan d'économies d'énergie

*Pour faire face à la hausse des prix et à l'urgence climatique, la ville de Cany-Barville prend des mesures pour diminuer sa consommation énergétique.*

À l'heure de l'inflation galopante, de nombreux citoyens se posent la question des économies d'énergie. Pour des raisons écologiques ou purement budgétaires, cette réflexion est devenue une priorité pour les ménages comme pour les institutions. Ces dernières, ne bénéficiant pas du blocage des prix, ont vu les tarifs s'envoler, livrés aux aléas du marché. De plus, les collectivités territoriales sont propriétaires de logements, de salles des fêtes, d'infrastructures sportives, hérités du passé, parfois surdimensionnés, qui ont été construits sans prendre en compte la question de l'énergie. Les communes ont ainsi à leurs charges les factures d'énergie, la rénovation, les travaux de maintenance, les réparations... un héritage très coûteux pour des budgets qui, paradoxalement, ont diminué au fur à mesure des années en raison, par exemple, de la baisse des dotations de l'Etat.

À Cany-Barville, nous sommes aussi concernés. La commune possède 47 bâtiments soit 37 384 m<sup>2</sup>. Parmi ces constructions, il y a notamment de grandes infrastructures, comme le Sporticaux ou le club house de tennis, qui sont particulièrement énergivores. Il faut ajouter à cela l'éclairage public et les carburants utilisés par les services municipaux.

### **Concilier confort d'usage et économies**

Le problème qui se pose avec le sujet des économies

d'énergie est de diminuer les consommations, sans impacter le quotidien des administrés ou le confort d'utilisation des services. Des premières pistes, jugées pertinentes et non préjudiciables pour les usagers, ont été sélectionnées :

#### • **Baisse de l'intensité de l'éclairage public**

Grâce au passage à l'éclairage LED, les communes ont la possibilité de réduire l'intensité lumineuse des lampadaires publics. Il est donc envisagé de réduire l'éclairage de 50% entre 00h à 05h. Avec la puissance de l'éclairage LED, le changement ne sera que très peu perceptible pour les citoyens. Une étude sera ensuite menée sur des candélabres qui pourront être totalement éteints à certaines heures de la nuit.

#### • **Fermeture de la salle du Clos Saint-Martin l'hiver**

En raison d'une importante utilisation du chauffage pendant la saison hivernale, la salle du Clos Saint-Martin sera indisponible à la location. Deux raisons expliquent ce choix. D'une part, la municipalité n'a pas souhaité augmenter fortement les prix des locations de salles et, d'autre part, il est impossible pour les administrations de facturer l'énergie consommée par le locataire. Cela serait considéré comme une revente d'électricité, ce qui est légalement interdit. Le choix s'est donc porté sur la rationalisation et la mutualisation de l'utilisation des salles.

- **Diminution de la puissance de chauffage dans les locaux municipaux**

La température du chauffage sera baissée d'un degré pour les locaux administratifs et de deux degrés pour les infrastructures sportives. Cet effort, qui paraît modeste, a en réalité un impact non négligeable sur la consommation globale d'énergie, avec un ressenti moindre sur les usagers de ces locaux.

- **Acquisition d'un véhicule électrique**

Afin de diminuer la consommation de carburants par les services municipaux, la commune a acquis un véhicule électrique, financé par les annonceurs partenaires. Cette voiture a pour vocation d'être utilisée pour les courts trajets en remplacement des véhicules traditionnels.

- **Sensibilisation des associations aux gestes écocitoyens**

La ville de Cany-Barville soutient ses associations en mettant gratuitement à disposition les salles municipales et en versant une subvention. Souhaitant préserver le dynamisme de la vie associative et ne pas pénaliser les bénévoles, la municipalité a fait le choix de ne pas répercuter la hausse des prix de l'énergie sous une forme de loyers. En revanche, il est demandé à chaque adhérent de se montrer vigilant sur l'utilisation de l'électricité, du chauffage et de l'eau. En clair, les associations devront fournir les preuves de leur investissement dans la lutte contre les dépenses énergétiques. Elles pourraient, par exemple, mettre en place un roulement de personnes qui surveilleront les locaux à la fin des entraînements, pour s'assurer que les chauffages et lumières soient bien éteints, les fenêtres et portes fermées... Les associations sont les mieux placées pour définir quelles pistes d'économies seraient adaptées à leurs activités. Nous les invitons donc à participer à la réflexion en cours en étant force de proposition.

## Rénover les bâtiments existants

En plus de ces mesures, des travaux de rénovation des bâtiments existants s'imposent. Ce diagnostic a déjà été établi par la municipalité dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » qui vise à accompagner les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Concrètement, ce dispositif permet, entre autres, d'obtenir des subventions pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments publics. Lors de sa candidature, la ville de Cany-Barville avait inclus le remplacement intégral des menuiseries extérieures de l'école Louis PERGAUD, la rénovation de la toiture de l'Hôtel de ville et de l'ensemble des bâtiments de la place Robert GABEL.

En parallèle, la commune fait face à un impératif réglementaire fixant des objectifs progressifs de réduction des consommations énergétiques : le décret tertiaire. Entré en vigueur le 1er octobre 2019, ce décret rend obligatoire la réalisation des actions de réduction de la consommation d'énergie dans les équipements publics dont la surface est supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>. De manière synthétique, le décret fixe les objectifs de réduction des consommations suivants : -40% d'énergie consommée en 2030 (par rapport à une année de référence en 2018 ou 2019), -50% en 2040 et -60% en 2050.

Afin de respecter les objectifs fixés par le décret tertiaire, la commune souhaite élaborer un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE). Cet outil représente une méthode et une ingénierie adaptées pour construire une stratégie et un plan d'investissement des rénovations énergétiques à prévoir dans les années à venir.



**47**  
**bâtiments**  
**communaux**  
**soit**  
**37 384 m<sup>2</sup>**  
**de surface**  
**à entretenir**

Les 118 fenêtres de l'école élémentaire vont être remplacées pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment.



## » Cany-Barville reconnue ville active et sportive

Cany-Barville ville Active et Sportive ? Les amateurs de sports le savaient déjà mais c'est maintenant officiellement reconnu au niveau national. En 2022, Cany-Barville a obtenu le label *Ville Active et Sportive*. Cette distinction portée par l'association nationale des élu.e.s en charge du Sport, l'union Sport&Cycle et le ministère des Sports, récompense les villes qui portent des actions et des politiques sportives cohérentes. A Cany-Barville, nous possédons 29 équipements sportifs (dojos, piscine, véloroute...) et nous avons la chance d'accueillir 17 associations sportives. Alors c'est à vous de jouer :

**« profitez de la rentrée pour vous (re)mettre au sport ! »**

## » Recrutement de saisonniers pour la période estivale

Cet été, la commune de Cany-Barville a recruté 6 saisonniers pour renforcer ses services pendant la période de vacances scolaires. Les jeunes travailleurs ont intégré les équipes des espaces verts, des services techniques et du camping municipal.

En plus de l'utilité pour les services, les jobs d'été sont également un bon coup de pouce donné aux jeunes pour la poursuite de leurs études. Nous remercions les saisonniers pour le travail accompli et leur souhaitons une bonne continuation pour la suite de leurs parcours.



## » Installation d'une ostéopathe pour animaux en centre-ville

Après 5 ans d'études à l'Ecole Française d'Ostéopathie Animale de Caen (E.F.O.A), Laura BAZILLE, ostéopathe animalier, a récemment ouvert son cabinet de consultation à Cany-Barville. L'ostéopathie pour animaux consiste à traiter les dysfonctionnements physiologiques et musculaires des animaux, à l'aide d'une pratique manuelle. D'abord réservée aux chevaux de sport, cette technique s'applique désormais à tous les animaux (animaux de compétition, d'élevage ou de compagnie).

Contact : Laura BAZILLE - 06.99.72.43.12  
1 place du Huit Mai 1945 - 76450 Cany-Barville

## » Des tablettes pour les écoles

Obtenu en 2021 par la commune de Cany-Barville, le label *Ecoles Numériques* consiste à offrir les moyens aux élèves d'apprendre le bon usage de nouvelles technologies dans un cadre scolaire.

Cette année, le second volet du label a été déployé à l'école élémentaire. Concrètement, 30 nouvelles tablettes ont été fournies en plus des 36 tablettes, 20 PC et 2 écrans numériques interactifs de l'année précédente.



## › Un beau succès pour Cany Parade

7 chars, 150 musiciens, une ambiance... Voici le secret de la réussite de l'édition 2022 de Cany Parade. A en croire le nombre exceptionnel de visiteurs, le traditionnel Corso Fleuri de Cany-Barville a su séduire un public de locaux et de touristes. Les spectateurs ont pu assister au défilé des chars de Fauville-en-Caux et de groupes en provenance de Normandie et de Belgique. Parmi ces derniers, il faut souligner la participation du collectif Drum Spirit de Dadizele, une commune de Moorslede, ville jumelée avec Cany-Barville.

Nous remercions les bénévoles et les visiteurs pour leur présence. Grâce à votre participation, la fête fut une belle réussite.



## › Cany Artisanal, le marché nocturne a fait le plein de visiteurs

Plus de 50 exposants étaient réunis en juillet et en août pour les deux éditions de Cany Artisanal, le marché nocturne dédié aux artisans et producteurs locaux.

Parmi ces derniers, il y avait des habitués comme la Forge des Tôts, la Brasserie du Phare, Bobines et Cousettes, mais également des nouveaux dont une apicultrice du pays de Caux, des créateurs d'objets en zinc, un producteur d'huile d'olive du pays de Bray... Vous pouvez retrouver une partie des exposants sur le marché hebdomadaire du lundi matin.

**« Nous vous donnons rendez-vous l'été prochain pour Cany Artisanal 2023 »**

## › Les Canycais ont célébré la fête nationale

Pour célébrer la fête nationale, les canycais étaient invités à se rassembler, le 14 juillet matin, aux monuments aux Morts. Après avoir défilé en centre-ville, le cortège s'est arrêté devant l'Hôtel de ville où les personnalités présentes, Jérôme LHEUREUX, président de la CCCA et conseiller départemental, et Jean-Pierre THEVENOT, maire de Cany-Barville, ont remis des décorations aux sapeurs-pompiers. Dans son discours, Monsieur le Maire a souligné l'importance du travail des soldats du

feu qui œuvrent chaque jour pour notre sécurité, et il a félicité les agents de la police pour leur participation dans l'arrestation, en flagrant délit, d'un auteur de vol, ainsi que leur engagement quotidien au service de la population.

La journée de fête s'est conclue par une retraite aux flambeaux et un grand feu d'artifice musical qui a réuni une foule de spectateurs.





## » La 60ème Foire aux Antiquités

La traditionnelle Foire aux Antiquités de Cany-Barville, organisée par le Comité des Fêtes, s'est déroulée du 12 au 15 août dernier à la salle Daniel PIERRE. Cette année, l'évènement célébrait ses 60 ans d'existence. Au total, plus de 55 exposants étaient présents pour proposer aux chineurs des objets anciens, de collections et d'art. Après des années plus difficiles en raison de la crise sanitaire, les organisateurs ont eu le plaisir d'accueillir de nouveau de nombreux visiteurs.

## » Repas citoyen et jeux du 14 juillet

Pour célébrer la fête nationale ensemble, l'association Cany Agir a organisé un repas citoyen le jeudi 14 juillet au stade municipal. En plus du déjeuner, diverses animations étaient proposées aux participants comme des initiations au Kubb par le Kubb Game Barvillais. L'association ASCALUD avait, quant à elle, mis à disposition des grands jeux en bois qui ont fait le bonheur des enfants.

Dans l'après-midi, le Comité des Fêtes de Cany-Barville a également proposé aux personnes présentes plusieurs défis amusants. Comme à son habitude, cet après-midi de partage fut placé sous le signe de la joie et de la bonne humeur. Nous saluons le travail effectué par les bénévoles pour animer notre commune en ce jour férié.



## » Un été sportif pour les enfants

La saison estivale a été sportive pour les jeunes ! Du 22 au 26 août, l'association Cany Agir a organisé les Olympiades de la Jeunesse. Les enfants âgés de 10 à 16 ans ont pu découvrir plusieurs disciplines comme le badminton, le cyclisme, le judo... En juillet, la ville de Cany-Barville a aussi proposé aux jeunes de 8 à 12 ans une semaine d'activités sportives encadrées par un agent municipal. Ces deux animations ont pour objectifs communs de promouvoir l'activité physique et de divertir les enfants.



## » Création d'un groupe de parole sur la maladie

Des bénévoles souhaitant libérer la parole autour de la maladie ont créé le groupe « l'Horizon ». Le but de ce collectif est de favoriser l'échange entre les personnes atteintes de maladies ou de leur proche. L'horizon dispose également d'un groupe de parole sur les Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH). Vous pouvez retrouver les dates des prochaines réunions dans l'agenda de « la Gazette ».





## ► **ASCALUD fête ses 10 ans !**

En octobre 2022, la ludothèque associative de Cany vous réserve des surprises pour son anniversaire !

Le dimanche 16 octobre, à partir de 15h à la salle A des Semailles, nous comptons sur vous pour fêter cet événement tous ensemble. Vous pourrez jouer et emprunter des jeux de société, passer un agréable moment convivial... et recevoir des cadeaux !

Pour information, après la fermeture estivale, Ascalud rouvre le 21 septembre. L'accueil y est libre et gratuit tous les mercredis entre 15h et 18h30, pour les personnes âgées de 3 ans à 103 ans, y compris pendant les vacances scolaires (sauf celles de Noël et d'été).

## ► **L'Union Musicale recrute**

L'Union Musicale de Cany-Barville, créée en 1866 regroupe actuellement 35 musiciens de 9 à 87 ans.

Une vingtaine de prestations par an sont assurées à Cany-Barville et dans les communes alentours voire même dans les départements voisins.

Après les 150 ans fêtés en 2016, nous commençons à préparer la future dizaine pour 2026. A cet effet, l'UNION MUSICALE recrute afin d'étoffer ses rangs.

Amis musiciens, vous souhaitez nous rejoindre ?  
Nous répétons tous les mardis soirs à 20h30.  
Bonne humeur et convivialité assurées.

Contact : 06.73.17.59.76 - [bailleul.michel@wanadoo.fr](mailto:bailleul.michel@wanadoo.fr)



À tout âge, il y a possibilité de jouer sur place avec les bénévoles ou entre visiteurs. Une cotisation annuelle de 10€ est demandée aux familles désirant emprunter des jeux (2 jeux pour 3 semaines). Pendant l'hiver, la ludothèque est ouverte certains dimanches.

**« Plus de 600 jeux sont à votre disposition, ainsi que des grands jeux en bois qu'il est possible de louer pour des événements festifs »**

Contact : 06.80.40.95.21 - [ascalud@yahoo.fr](mailto:ascalud@yahoo.fr)



## ► **Découvrez le club de l'amitié**

Le club de l'amitié, présidé par Mr Michel LEVIEUX, se réunit chaque jeudi de 13h30 à 17h30 (fermé au mois d'Août). Nous nous retrouvons autour de divers jeux. Un goûter est offert chaque jeudi (viennoiserie, café, thé, chocolat, eau). En mars un repas tripes est organisé, en mai une sortie restaurant et en décembre le repas de Noël. Vous êtes retraité, vous souhaitez passer un agréable moment ? Venez nous rejoindre !

Contact : 06.06.55.60.36 - [michel.levieux046@orange.fr](mailto:michel.levieux046@orange.fr)

## » Le commerce sera en fête pour la Journée nationale du commerce de proximité

La Journée nationale du commerce de proximité (JNCP) aura lieu le samedi 8 octobre 2022. Pour l'occasion, des animations seront mises en place par l'association Cany-Animations-Commerces, avec l'aide de la ville de Cany-Barville. La commune recevra officiellement son 4ème sourire au label national *Commerce et Artisanat dans la Ville* récompensant le dynamisme commercial, les actions de l'association des commerçants et la politique portée par la municipalité en faveur des petits commerces.

**« Nous vous invitons à profiter de votre galerie marchande à ciel ouvert que représente notre centre-ville et à soutenir nos commerces canycais »**



## » La braderie des commerçants

Les amateurs de bonnes affaires et d'objets d'occasion avaient rendez-vous, le samedi 16 juillet, dans la rue du Général de GAULLE et la place Robert GABEL, pour la grande braderie des commerçants organisée par l'association Cany-Animations-Commerces. Une foire à tout et une exposition de voitures neuves étaient également proposées aux visiteurs.

Félicitations à l'association des commerçants pour la préparation de ce traditionnel événement estival de Cany-Barville.



## » Les Halles Cauchoises

Epicerie fine - Caviste  
54 Rue du Général de Gaulle, 76450 Cany-Barville  
06.56.84.41.79  
 Les Halles Cauchoises



## » Food Korner

Burger - Tacos - Vente à emporter - Livraison  
2 rue du Général de Gaulle  
06.50.79.70.19  
 Food Korner Cany-Barville



## › Une bonne saison estivale pour le camping municipal

Cette année, beaucoup de touristes étaient présents sur le territoire de la côte d'Albâtre et sur le secteur de Cany-Barville pendant la saison estivale. Nous avons eu le plaisir de rencontrer des vacanciers français, mais également Belges, Anglais, Néerlandais et des Italiens. Cette saison estivale est le signe que notre commune devient de plus en plus touristique et que les services disponibles, animations, infrastructures sportives et de loisirs, commerces de proximité, séduisent les touristes. Evidemment, les fortes températures du mois de juillet et d'août ont incité les touristes à se rendre sur les côtes normandes. Pourquoi se rendre dans le sud de la France pour chercher la chaleur alors qu'elle était partout en France. Avec le dérèglement climatique et les canicules à venir, la tendance pourrait se confirmer sur le long terme.

Cette hausse de la fréquentation touristique s'est ressentie au niveau du camping\*\*\* « le Clos des Charmilles ». En plus du public habituel, l'équipe du camping municipal a enregistré une augmentation des courts séjours. Beaucoup de cyclistes ont choisi l'établissement canycais pour faire étape pendant leur découverte de la véloroute du Lin. Preuve que le label Accueil Vélo, obtenu l'année dernière, porte ses fruits. Sur l'ensemble de la saison estivale, la fréquentation a été meilleure que la précédente, avec un niveau proche de celui d'avant la pandémie de COVID-19. Cette bonne nouvelle vient encourager l'équipe de camping\*\*\* « le Clos des Charmilles » à poursuivre le développement de ce dernier, et à maintenir son niveau d'exigence vis-à-vis de l'accueil des campeurs.

### Une démarche qualité récompensée

Cet été fut également synonyme de récompenses pour le camping municipal. En effet, 2022 était l'année du renouvellement des *Trois étoiles* et du label *Tourisme et Handicaps*. Après la visite de professionnels du secteur et d'une commission d'attribution, l'établissement a obtenu les deux distinctions. Pour le label *Tourisme et Handicaps*, l'établissement canycais a validé les critères pour les quatre handicaps (moteur, visuel, auditif, mental), c'est-à-dire, qu'il est en capacité d'accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les personnes affectées par ces handicaps.

### Promouvoir les sports de nature

Souhaitant profiter des atouts de son environnement, la commission camping municipal envisage de candidater au label *Hébergement Pêche* de la Fédération Française pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Ce dispositif consiste à promouvoir à l'échelon local et national, les campings présentant un intérêt particulier pour les pêcheurs. Pour ce faire, les candidats doivent répondre à certains critères comme être situé à proximité de parcours de pêche. Avec un fleuve côtier comme la Durdent à seulement quelques centaines de mètres, le camping met toutes les chances de son côté pour obtenir le label. Ce dernier permettrait d'attirer un nouveau public, amateur de nature et d'activités de plein air, ce qui correspond parfaitement avec notre territoire.



## › Jumelage : La richesse d'une histoire commune

*La ville de Cany-Barville est jumelée avec Maximiliansau (Allemagne) et Morsleede (Belgique). Depuis plusieurs années, de nombreux échanges sont organisés entre ces communes européennes mais connaissez-vous les origines de ces jumelages ?*

### Préserver l'amitié Franco-Allemande

Après la Seconde Guerre mondiale et les horreurs qu'elle comportait, les pays européens ont décidé de s'unir pour consolider la paix et rejeter toutes idées de conflits armés au sein du Vieux Continent. C'est ainsi que la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) a vu le jour en 1951, suivi en 1957 par la Communauté économique européenne (CEE), puis de l'Union Européenne (UE) en 1993. Un des éléments fondateurs de ces diverses unions est l'amitié Franco-Allemande. En effet, l'histoire européenne a fourni plusieurs exemples tragiques prouvant que si les deux puissances ne convergent pas vers les mêmes intérêts, alors une compétition, voire des conflits, s'installeront entre elles pouvant déboucher sur une guerre. Au contraire, si elles mettaient leur marché en commun, elles seraient alors le moteur économique du continent et pourraient rivaliser avec les grandes puissances étrangères. C'est ainsi que les deux pays se sont unis pour tirer un trait définitif sur leur passé belliqueux. Il faut également souligner la volonté des citoyens européens qui, ayant payé un trop lourd tribut dans les guerres, souhaitaient vivre en paix et fraterniser avec les autres européens.

En France et en Allemagne, des communes ont alors décidé de s'unir dans le cadre d'un jumelage. Le but étant d'organiser des échanges, d'apprendre à se connaître, de partager les cultures... Ce fut le cas pour Cany-Barville qui a accueilli, en 1966, une délégation de citoyens allemands en provenance de Maximiliansau, ville située au bord du Rhin, appartenant au land de Rhénanie-Palatinat. L'année suivante, les deux villes se sont jumelées. Depuis cette date, des échanges réguliers ont lieu entre les ressortissants des deux communes. A noter, un jumelage destiné exclusivement aux enfants a également vu le jour en 1969. Ainsi, chaque année, les jeunes allemands et français découvrent de nouvelles coutumes, valeurs, gastronomies et ils expérimentent un autre mode de vie. Ce partage de cultures permet aux habitants des deux villes de se découvrir afin de tisser de solides liens d'amitié et de solidarité.

## Une solidarité à travers le temps

Août 1914, les combats de la Première Guerre mondiale font rage. Les soldats allemands pénètrent en Belgique provoquant l'exil de milliers de citoyens belges. Moorslede, ville située dans la région flamande dans la province de Flandre-Occidentale est détruite. Les habitants se tournent alors vers la Normandie et Cany-Barville pour trouver un secours.

A cette époque, si les réfugiés ont choisi le pays de Caux ce n'était pas un hasard. Il existait depuis plusieurs années des liens entre les deux régions notamment en raison du commerce du lin. Des citoyens belges liés à l'agriculture habitaient déjà dans le canton de Cany-Barville comme les familles Van Colen, Telpe et Dereint. Les belges ayant fui la guerre sont principalement accueillis dans les fermes en tant qu'ouvriers agricoles. Leur volonté et leur savoir-faire étaient fortement appréciés par les locaux. Après la guerre, des familles ont fait le choix de rester sur le sol normand. Des descendants des premiers réfugiés belges vivent toujours à Cany-Barville, plus de 100 ans après l'exode.

C'est pour honorer cette solidarité entre les deux nations que les villes de Cany-Barville et de Moorslede ont décidé de se jumeler en avril 2010. En 2016, une statue en l'honneur des victimes et réfugiés de Moorslede a été inaugurée sur le parvis de l'Hôtel de ville de Cany-Barville, en présence des Maires des deux communes et des personnes responsables du jumelage. Chaque année, des échanges sont réalisés entre les deux villes et des liens sincères d'amitié entre les habitants ont été établis.

**« Des descendants des premiers réfugiés belges vivent toujours à Cany-Barville, plus de 100 ans après l'exode »**

### Le saviez-vous ?

Dans le passé les communes de Cany-Barville et Veulettes-sur-Mer étaient également jumelées avec Greenock, une ville écossaise. C'est de cette union qu'une rue de Cany-Barville tire son nom. Au fil des années le lien entre les villes s'est perdu. Aujourd'hui, les contacts ont été renoués entre les communes et une association a été créée pour faciliter les échanges. Un nouveau jumelage est donc en construction.

► Le puits symbolise l'union entre Cany-Barville Moorslede et Maximiliansau



▲ Les deux géants Grimmet et Freya de la ville de Moorslede, ainsi qu'une délégation d'habitants, étaient présents en 2019 pour le Corso Fleuri de Cany-Barville



## » Un été canycais très culturel

Après la création du Chemin des Poètes et l'installation des Boîtes à Lire, la ville de Cany-Barville a affirmé sa politique culturelle en faveur du livre et de la lecture avec la première édition du Festival du Livre qui s'est tenu le dimanche 3 juillet 2022, à la salle Daniel PIERRE. L'inauguration du Festival s'est tenue en présence de Patrick TEISSERE vice-président à la Culture du Département de la Seine-Maritime, du président de la CC Côte d'Albâtre et conseiller départemental, Jérôme LHEUREUX et de Cécile SINEAU-PATRY, conseillère départementale. Organisé en collaboration avec l'auteur, Jean-Paul LEFEBVRE-FILLEAU, par la Médiathèque de Cany-Barville, en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime et la Maison de la Presse, cet événement qui a mobilisé la commission culture et les services de la commune, a réuni plusieurs centaines de participants.

La municipalité est convaincue que la promotion du livre et de la lecture sont indispensables pour rendre nos vies plus créatives. Grâce à la lecture nous nous immergeons dans l'univers du possible et de l'impossible. L'enjeu est la place et l'accès à la culture en milieu rural.

Près de quarante auteurs et comédiens sont venus à la rencontre de leur public comme POPECK, le Gérard MAJAX, Thierry de CARBONNIERES, Véronique de HAAS, Yves JACOB...

Outre les dédicaces, des cafés littéraires ont animé ce premier festival du livre, lors notamment d'une séquence témoignages de stars avec Fabien LECOEUVE, ou encore une séquence émotions avec la rencontre entre Bruno PUTZULU et Philippe NOIRET. Plusieurs ateliers ont été proposés : atelier pliage



avec les bibliothécaires et notre stagiaire Lila, atelier Manga avec Namyy et Yuukie, atelier lecture avec l'association *Lire et Faire Lire*, mais aussi caricatures avec Fred COCONUT.

**« Face à ce succès, une deuxième édition du Festival du livre est d'ores et déjà envisagée pour le printemps 2023. »**

### Exposition et ateliers Manga

La médiathèque *Les Semailles* a proposé jusqu'au 10 juillet une exposition de Mangas par les dessinateurs amateurs locaux, Namyy (Emilano BOCHART), et Yuukie (Eugénie SANTIAGO). Ces deux jeunes artistes passionnés de culture japonaise ont également animé plusieurs ateliers d'initiation au dessin façon manga tout au long du weekend du 2 et 3 juillet.

### Exposition Didier LANGNEL

La Médiathèque *Les semailles* a proposé une exposition de plus de quarante œuvres de Didier LANGNEL, du vendredi 05 août au lundi 05 septembre 2022. L'inauguration a réuni plusieurs personnes venues découvrir et admirer les tableaux de cet artiste amateur autodidacte. Ce fut une exposition d'une grande qualité.

### Ateliers lectures

Pendant tout l'été, les bibliothécaires ont proposé des lectures aux enfants à la médiathèque mais aussi au camping municipal *le Clos des Charmilles*. Le jeudi matin pour les bébés, le jeudi après-midi pour les vacanciers du camping et le vendredi pour les 3- 10 ans.

**Retrouvez les actualités de votre médiathèque sur internet : [www.mediathèque.cany-barville.fr](http://www.mediathèque.cany-barville.fr)**

## Coup de coeur des bibliothécaires



Écoute la pluie tomber de Olivia RUIZ

Marseillette, 1977. Dans le café qui l'a accueillie, étouffée, puis révélée, Carmen pleure sa nièce chérie. À plus de quarante ans, elle se rappelle les personnages qui ont changé sa vie.

Ceux qui l'ont fait plonger, l'ont remise dans le droit chemin. Ceux qui ont su percer ses failles et écouter ses désirs. Sans oublier ses soeurs, dont elle partage les stigmates de l'exil mais refuse de suivre la route.

Parce qu'après tant d'épreuves, Carmen aussi veut s'inventer un destin...

Mon avis :

*Un beau roman sur l'amitié, l'amour et la solidarité féminine.*

*Une famille qui restera soudée malgré les épreuves qu'elle rencontrera... Un roman touchant.*

*Le second roman d'Olivia Ruiz est à découvrir !*

Sylvie DESBOEUF



## › Sosthène et les filles

Comme je vous le disais Sosthène, dans sa jeunesse et encore aujourd'hui, avait bien du mal à aller vers les autres, il a du mal à communiquer, quand il connaît ça va à peu près. A l'école bien de ses copains de classe le nommait le sauvage dans le meilleur des cas et aussi le vacher car c'est au près des animaux que Sosthène se sentait le mieux, ça doit être une maladie ce genre de comportement.

Quand il a eu une quinzaine d'années, qu'on le veuille ou non, les hormones masculines vous obligent à aller vers les jeunes filles et inversement mais voilà notre garçon avait le désir mais ne savait pas trop comment faire avec des filles inconnues et celles qui connaissaient Sosthène n'étaient pas tendres avec lui, aucune d'entre elles ne voulait de lui comme copain. Je pense qu'il en souffrait mais ne le montrait pas. Le temps passant, d'échecs en échecs notre Sosthène devenait aigri et ne parlait plus à personne, même sa mère était inquiète de voir son fils dans cet état.

Comme on ne voyait plus Sosthène dans le village personne n'a su qu'il avait disparu quelques semaines pour mieux revenir de nouveau avec une jolie dame à son bras, mais qu'est-ce qu'il s'est passé se demandait tous ceux qui ont bien connu Sosthène, tu reviens d'où et puis s'est qui cette femme, personne ne la connaît, elle n'est pas du coin, qu'est-ce que tu nous caches.

Sosthène semblait prendre sa revanche, sans dire un mot il est allé directement présenter sa compagne à sa mère et tout le monde est rentré chez soi en se posant bien des questions.

Tout semblait aller pour le mieux chez Sosthène, il paraissait serein mais ne parlait pas beaucoup et c'est sa mère qui est venue, lors d'une fête de village nous raconter que tout n'était pas rose à la maison. Sosthène a su, je ne sais comment que des filles de l'est de l'Europe quittait leurs pays pour venir en France alors il a cassé sa tirelire et est parti en chercher une mais voilà cette fille parle peu le français et commence à s'ennuyer et veut rentrer dans son pays.

Sosthène a été obligé de la laisser partir et s'est juré que finalement les filles ce n'est pas pour moi, je suis plus tranquille seul.

## › Sosthène et les gonzesses

Comme euj vo l'disais Sosthène dans sa jeunesse et pis oco annuit est eum tieu tôte eud maillot, y peut pas caöser avec z'aôtes, il arrive a bavacher eum tieu avec seusse qui connaît. A l'école les gobiers eud sa classe l'appelait eul saöväge et pis des fait eul vaquer, y caösaït pus souvent des vaques que des gens, pour mé y d'vais ête eum tieu dérängeait, ça deu ête eune maladie cha.

Eune fait qu'il a eu eune quinzaine d'anneilles, meïme si te freïne des quate fers, les hormones du garchon vous font aller vai les gonzesses, est comme cha et pi bienzard pou les filles c'est l'opposé, est comme cha qu' on s'marille, des fait est point commode, mais est la louai d'la natüe et pi les filles qui connaissaient Sosthène ne voulait pas eud li, il est eum tieu baguenât, est un bajât eud ferme .Bienzard y avait les z'aôtes , des villages d'à coté, y connaissait pas Sosthène et not gars eine tout alors chacun restait cheu sai. Sieu sûr qu'cha y faisait du mä à not gobier mais y disait rien, de pu qu'on s'foute de li. Et pi eul temps passant, les anneilles itou not Sosthène qui y arrivait pas avec les gonzesses d'venai a san tour saöväge, toujou eud mauvais poil meïme qui nous causait pu, est comme cha qu'on ya torné eul dos, pi qu'c'est cha, reste cheu té. Est sa mé qui s'faisait eum tieu eud mauvais sang d'eul vai comme cha, a l'aurait bien aimé vai des z'éfants, seusse de Sosthène jouer dans eul jârdin.

Pi qu'on veillait pu not bougonneux pas un avait r'marqué qu'Sosthène avait disparu jusqu'au jou ou qui l'a r'fait eune réparation avec a san bras eune gonzesse, eune belle gonzesse. A vai et pi écouter les grenouilles eud bénitier qui trachaient a savé d'ouyou qu'a v'nai s'ta la, euj sentait qu'eul Sosthène t'nai sa revanche, y nous a toujou pas caösaït et est allé tout dré vai sa mé.

Cha avait l'é d'aller bié cheu Sosthène, y semblait ete cotent mais nous caösaït pas gué comme si y avait eud quouai qui l'élujaït. Est sa mé qui lors d'eune fête est v'nue nous raconter qu'ça 'allait pas gué bien à la maison. Sosthène a cassé sen cochon de tirelire et est allé tracher queque par eune gonzesse de l'europe de l'est qui asseteu veut r'torner cheu elle pou r'vai sen pé et pis sa mé.

Sosthène la laissé r'partille et il a dit « sieu pas fait pou vive avec des filles » et pi sieu bien aïse a vive tout seu.



## › Les Présidents de la République

Le président de la République française est le chef de l'État en France, exerçant les plus hautes fonctions du pouvoir exécutif de la République.

Sous la Ve République, en place depuis 1958, son pouvoir est bien plus étendu que sous les IIIe et IVe Républiques. Le mandat du président de la République était de quatre années de 1848 à 1852 puis de sept années de 1873 à 2002. Depuis 2002, cette durée est de cinq ans.

Officiellement, sous la Ve République, le président partage le pouvoir exécutif avec le Premier ministre : on parle de régime semi-présidentiel. En pratique, lorsque la majorité parlementaire lui est acquise, le président concentre l'intégralité du pouvoir exécutif, même si le Premier ministre reste chef du Gouvernement et responsable de sa politique devant l'Assemblée nationale.

Il peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale, mais il doit consulter au préalable le Premier ministre et les présidents des deux chambres. Il n'est en rien tenu de suivre leur avis.

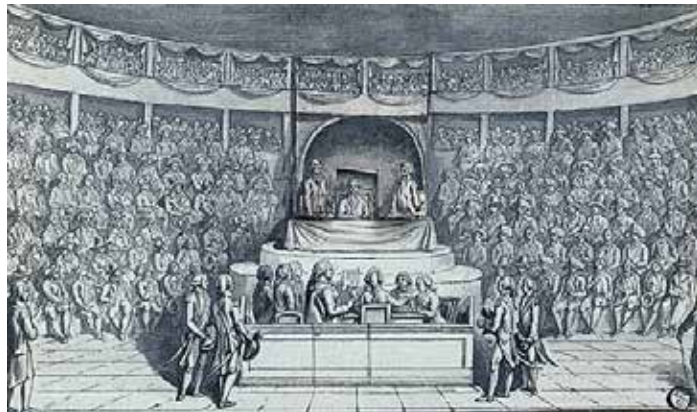
L'article 8 de la constitution de 1958 lui permet de nommer le 1er ministre, et il préside le conseil des ministres. L'article 13 lui permet de nommer les conseillers d'État, les ambassadeurs, les préfets... L'article 16 permet au président de concentrer presque tous les pouvoirs, en cas de crise grave.

Le président est aussi le chef des armées, le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et de la continuité de l'État, ainsi que du respect de la Constitution de la Ve République. Il ratifie les traités internationaux, Il accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires.

Grand maître de l'ordre national de la Légion d'honneur et du Mérite, co-prince d'Andorre, premier chanoine honoraire de la basilique Saint-Jean-de-Latran, il est également le protecteur de l'Institut de France, de l'Académie française et du domaine national de Chambord.

### Un peu d'histoire :

La fonction de Président de la République n'existait pas lors de la 1ère République (septembre 1792 à mai 1804). Ce rôle tenu par le Président de la Convention Nationale lui permettait de présider l'assemblée et de diriger les débats. Mais son mandat ne durait que deux semaines (il y avait donc 26 mandats par an). Parmi les hommes chargés de cette présidence, on peut nommer DANTON, ROBESPIERRE, SAINT-JUST, CAMBACERES ou le peintre DAVID.



▲ Procès de Louis XVI devant la Convention Nationale

Il faut attendre le 24 février 1848, le retour de la IIème République et l'élection du président Louis-Napoléon BONAPARTE, élu pour quatre ans. Ce dernier, à qui la Constitution interdit de se représenter au terme de son mandat, fait pression pour qu'elle soit amendée, en vain. Il orchestre le coup d'État du 2 décembre 1851 qui lui permet d'instaurer un régime autoritaire. Louis-Napoléon BONAPARTE se fait proclamer empereur sous le nom de Napoléon III, le 2 décembre 1852.

Le 4 septembre 1870, deux jours après la défaite de l'Empire à Sedan, la République s'installe dans des conditions difficiles. L'assemblée nationale, réunie à Bordeaux, nomme Adolphe Thiers, « Chef du pouvoir exécutif ». Il conclut la paix avec la Prusse au prix de la perte de l'Alsace-Lorraine et réprime sévèrement la révolte de la Commune de mai 1871. Le 31 août 1871, le « Chef du pouvoir exécutif » prend le titre de Président de la IIIème République.



La Constitution de 1875 confère de grands pouvoirs au Président de la République, il nomme le gouvernement, il peut dissoudre l'Assemblée et est le chef des armées mais ne peut déclarer la guerre sans l'aval des 2 chambres.

Cette 3ème république comptera 14 présidents. Le dernier étant Albert Lebrun, élu en 1932, réélu le 05 avril 1939. Le 16 juin 1940, la défaite l'oblige, à désigner Philippe PÉTAIN président du conseil, après la démission de Paul REYNAUD, hostile à l'armistice. Il se replie avec le gouvernement à Tours, Bordeaux puis Vichy. Il est arrêté par la Gestapo, le 27 août 1943 et déporté en Allemagne au château d'Itter, dans le Tyrol.

À la Libération, la nouvelle constitution donne un pouvoir prépondérant au parlement et aux partis. Le Président de la République désigne le président du Conseil qui doit être accepté par le parlement, il préside le Conseil des ministres mais n'est pas le chef du gouvernement, il dispose de la force armée mais n'a pas le droit de grâce. Le 27 octobre 1946 voit la Constitution de la IVe République. Vincent AURIOL est ensuite élu président de la République par le Parlement réuni en congrès à Versailles le 16 janvier 1947.



▲ Photo du Président Vincent AURIOL (1884-1966)

Son successeur, René COTY, est élu le 23 décembre 1953. Mais, après le putsch d'Alger de mai 1958, il fait appel au général de GAULLE pour former un gouvernement.

Le 1er juin 1958, Charles de GAULLE devient alors le dernier président du Conseil de la IVe République. Il reçoit les pleins pouvoirs et fait élaborer une Constitution. Il présente aux Français le projet de Constitution de la Ve République en septembre. La nouvelle constitution est adoptée par référendum, avec 79,2% de « oui ». Charles de GAULLE est élu par un collège électoral Président de la République française et de la Communauté africaine et malgache le 21 décembre 1958.

Vingt-cinq personnes ont exercé ou exercent la fonction de Président de la République Française depuis 1848. Tous les présidents de la République ont résidé au palais de l'Élysée, à Paris. Jusqu'en 2017, quatorze présidents sont décédés ou ont démissionné en cours de mandat.



### Le palais de l'Élysée :

Silence et isolement sont les termes régulièrement utilisés par d'anciens Présidents concernant le Palais de l'Élysée. François HOLLANDE parle de « l'épaisseur du silence » quand Raymond POINCARE dénommait carrément le palais « la maison des Morts ».

### « Le général de GAULLE trouvait l'Élysée trop bourgeois »

Plusieurs d'entre eux ont envisagé de ne pas y séjourner. Le général de GAULLE trouvait l'Élysée trop bourgeois, s'y sentait enfermé et « n'offrant que très peu de place aux services d'une présidence devenue très active ». Il envisagea même d'aller au château de Vincennes.

Georges POMPIDOU se sentait mieux dans son logement du quai de Béthune où il se rendait plusieurs fois par semaine.

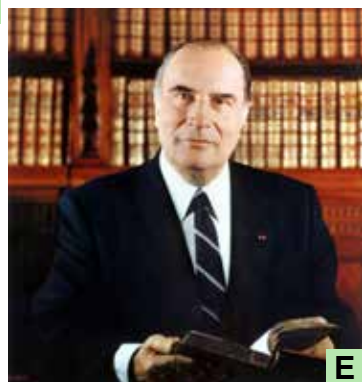
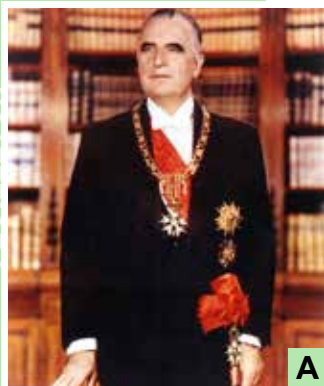
Valéry GISCARD D'ESTAING, lui aussi préférait habiter rue de Bénouville. Quand à François MITTERAND lui, quittait l'Élysée tous les soirs pour la rue de Bièvre.

Jacques CHIRAC entre au contraire avec délectation à l'Élysée. Il habite et dort au palais. Son épouse Bernadette prend alors véritablement la place de maîtresse de maison où elle supervise tout.

Le jour de son investiture, Nicolas SARKOZY entre à l'Élysée en famille mais continue d'habiter son appartement de Neuilly. Après son divorce et son mariage avec Carla BRUNI, il préfère l'appartement de sa nouvelle épouse. Il songea même à déménager la présidence et à l'installer à l'École militaire.

Avant son élection en 2012, François HOLLANDE avait déclaré « Être président, sauf pour des raisons impérieuses de sécurité, ne suppose pas de vivre à l'Élysée ». Sa séparation avec Valérie TRIERWEILLER le poussera à regagner le palais, en partie pour des raisons de sécurité.

Entre 2017 et 2022, Emmanuel MACRON, lui, résida dans l'aile ouest du palais.



## › Le jeu des Présidents

Pour ce dernier épisode de notre feuilleton consacré à la République nous vous proposons un nouveau jeu. Sauriez-vous reconnaître les présidents de la 5<sup>ème</sup> république française ? Connaissez-vous la durée de leur mandats ?

**Charles de GAULLE**, né le 22 novembre 1890 à Lille et mort le 9 novembre 1970 à Colombey-les-Deux-Églises, est un militaire, résistant, homme d'État et écrivain français. Il fut notamment le chef charismatique de la France libre puis président du Gouvernement provisoire de la République française de 1944 à 1946. Il était l'instigateur de la Cinquième République, fondée en 1958.

**Georges POMPIDOU**, né le 5 juillet 1911 à Montboudif et mort le 2 avril 1974 à Paris, est un haut fonctionnaire et homme d'État français. Il est Premier ministre du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968. Normalien et agrégé de lettres, d'abord professeur, il entre en politique en 1944 auprès du général de Gaulle.

**Valéry GISCARD D'ESTAING**, né le 2 février 1926 à Coblence et mort le 2 décembre 2020 à Authon, était un polytechnicien, énarque puis inspecteur des finances. Il est successivement secrétaire d'État aux Finances et ministre des Finances et des Affaires économiques.

**François MITTERRAND** est né le 26 octobre 1916 à Jarnac et mort le 8 janvier 1996. Avocat de formation, évadé de guerre, résistant, il s'engage en politique après la Seconde Guerre mondiale. Député de 1946 à 1958, puis sénateur de 1959 à 1962 et à nouveau député de 1962 à 1981, il a été nommé onze fois ministre.

**Jacques CHIRAC** était un haut fonctionnaire, né le 29 novembre 1932 à Paris et mort le 26 septembre 2019 dans la même ville. Il fut Premier ministre de 1974 à 1976 puis de 1986 à 1988. Il a suivi ses études à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'École nationale d'administration (ENA). Il fut quatre fois secrétaire d'État et quatre fois ministre.

**Nicolas SARKOZY** de Nagy-Bocsad est né le 28 janvier 1955 à Paris. Il occupe d'abord les fonctions de maire de Neuilly-sur-Seine, député, ministre du Budget et porte-parole du gouvernement. Il fut également nommé ministre de l'Intérieur, ministre de l'Économie et des Finances et président du conseil général des Hauts-de-Seine.

**François HOLLANDE**, né le 12 août 1954 à Rouen, est un haut fonctionnaire. Magistrat à la Cour des comptes et brièvement avocat, il est élu pour la première fois député en 1988. Au niveau local, il a été maire de Tulle de 2001 à 2008 et président du conseil général de Corrèze de 2008 à 2012.

**Emmanuel MACRON** est né le 21 décembre 1977 à Amiens. Sorti de l'École nationale d'administration en 2004, il devient inspecteur des finances avant de rejoindre la banque d'affaires Rothschild & Cie, dont il devient associé-gérant en 2010.

G- Nicolas SARKOZY (élu de 2007 à 2012), Jacques CHIRAC (élu de 1995 à 2007)

Réponse : A- Georges POMPIDOU (élu de 1959 à 1969), E- François MITTERRAND (élu de 1981 à 1995), F- Valéry GISCARD D'ESTAING (élu de 1974 à 1981), D- Charles de GAULLE (élu de 1959 à 1969), B- François HOLLANDE (élu de 2012 à 2017), C- Emmanuel MACRON (élu depuis 2017)

## › **Projet de travaux : Comment procéder ?**

***Si votre projet modifie l'aspect extérieur de votre habitation ou de votre commerce, vous devez suivre la procédure, ci-dessous, avant de débiter vos travaux.***

Pour des travaux consistant à modifier ou créer une vitrine, une enseigne, un portail, une clôture, des menuiseries, des volets, des velux, un abri de jardin... Vous devez, dans un premier temps, consulter le PLU pour connaître les règles d'urbanisme en vigueur. Ensuite, il est obligatoire de remplir une déclaration préalable de travaux (CERFA 14798\*01 pour les vitrines et enseignes et CERFA 13703\*08 pour le reste). Une fois cette demande déposée auprès du service urbanisme de la mairie de Cany-Barville, un délai de deux mois est nécessaire pour procéder à l'instruction. Lorsque la demande sera enregistrée, les Architectes des Bâtiments de France (ABF) seront consultés pour les secteurs protégés. A l'issue de ce délai, le service urbanisme reviendra vers vous pour vous informer de la validation ou non de votre projet. A noter : vous pouvez bénéficier, gratuitement, des conseils des architectes et paysagistes du CAUE tant sur les aspects techniques qu'esthétiques et financiers (des aides existent pour certains types de projets). Ces derniers tiennent régulièrement des permanences à Cany-Barville.

**« Avant de commencer, vous devez, consulter le PLU »**

### **Les spécificités de la commune**

A Cany-Barville, une grande partie du territoire est couverte par des secteurs protégés. Nous pouvons par exemple citer l'ensemble de la vallée de la Durdent, ainsi que les alentours du Manoir Fortifié (à côté de la piscine de la Vallée) et de la Maison de Maître (en face du Sporticaux). Un périmètre de 500 mètres autour de l'église Saint-Martin est également concerné par cette protection. Dans ces secteurs, les Architectes des Bâtiments de France émettent un avis obligatoire sur toutes les demandes de travaux, afin de garantir la cohérence architecturale de notre belle cité.

### **Qu'est-ce qu'un PLU ?**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui régit la planification de l'urbanisme pour les communes. Il est essentiel pour préserver les qualités architecturales et

paysagères d'une ville. Ce dernier respecte les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains du niveau national tout en prenant en compte les spécificités locales. Concrètement, c'est dans le PLU que vous pourrez retrouver l'ensemble des réglementations, des secteurs protégés, des matériaux autorisés, des coloris à respecter... des informations utiles pour vos projets de travaux. Ce document est disponible à la mairie de Cany-Barville ou sur le site [www.cany-barville.fr](http://www.cany-barville.fr)

### **Et le PLUI ?**

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), porté par la communauté de communes de la Côte d'Albâtre (CCCA), est actuellement en cours d'élaboration. Ce document prendra le relais des PLU. Il définira les règles de construction et d'occupation des sols de l'ensemble des communes membres de la CCCA. L'objectif est de dépasser les frontières communales pour créer une cohérence en termes d'urbanisme à l'échelle du territoire communautaire. Vos remarques sont sollicitées dans le cadre de l'élaboration de ce PLUI. Un cahier d'observations est ouvert en mairie pour toute question ou observation sur l'urbanisme au sein de la communauté de communes.

### **Obligation de déclarer vos travaux aux impôts**

Pour toute déclaration d'Urbanisme (DP ou PC) déposée après le 1er septembre 2022, les demandeurs devront obligatoirement effectuer une déclaration d'achèvement des travaux, auprès des services fiscaux, dans un délai de 90 jours, sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service "biens immobiliers".

### **Contact :**

Service urbanisme de la commune de Cany-Barville :  
02.35.97.72.43 - [urbanisme@cany-barville.fr](mailto:urbanisme@cany-barville.fr)

CAUE 76 : 02.35.72.94.50

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre  
Cellule PLUI - Projet de territoire :  
[plui-concertation@cote-albatre.com](mailto:plui-concertation@cote-albatre.com)



**2022 :**  
**5 victoires**  
**18 classements**

**2021 :**  
**10 victoires**  
**19 classements**

**2020 :**  
(pandémie de COVID-19)  
**2 victoires**  
**5 classements**

**2019 :**  
**9 victoires**  
**6 classements**

**2018 :**  
**16 victoires**  
**18 classements**

## › **Jean MAULER, vice-champion de France de dressage**

*Jean MAULER, natif canycais, conseiller d'insertion de profession, excelle dans le domaine du dressage équestre. Cette discipline, peu connue du grand public, est pourtant un sport olympique qui demande une grande capacité de patience et de persévérance. Découvrez le portrait de ce jeune homme passionné, à l'avenir prometteur.*

### **Jean MAULER, pouvez-vous nous présenter votre discipline ?**

*« Le dressage est l'art de nouer une relation forte avec son cheval afin d'être capable de lui apprendre une série de mouvements. Ils doivent être répétés à la perfection pour donner une impression d'élégance et de facilité. C'est une discipline très axée sur la technique et l'esthétisme. Pour les épreuves, nous devons respecter des figures imposées aux trois allures (au pas, au trot et au galop). Tout au long de ces exercices, nous sommes notés par des juges. »*

### **Comment avez-vous débuté le dressage ?**

*« Lorsque j'étais enfant, j'ai commencé à poney, puis à cheval. Ce fut pour moi une passion dès le départ. J'ai tout de suite aimé le lien particulier du cavalier avec sa monture. Le cheval est un animal assez précieux qui ressent beaucoup de choses. Je pratique l'équitation depuis plus de 20 ans. En 2009, à la suite d'une double fracture, en pratiquant le saut d'obstacles, je me suis réorienté vers le dressage. Cela fait 13 ans que je pratique cette discipline qui, je pense, me correspond mieux. »*

### **Qu'est-ce qui vous plaît dans ce sport ?**

*« Le dressage demande de la persévérance de la rigueur et du travail. Ce sont des qualités que j'apprécie fortement. L'équitation m'offre une parenthèse de déconnexion après le travail, du bonheur et beaucoup de remise en question. Je m'entraîne tous les jours pour atteindre le niveau que je voudrais avoir. Le dressage est un mode de vie et un état d'esprit. Je dirais même que c'est une école de la vie. »*

### **Comment expliquez-vous que votre discipline soit si peu connue du grand public ?**

*« Le dressage est peu populaire car il est très peu pratiqué en France. C'est une discipline à part entière avec ses codes et ses règles. Le public trouve le dressage peut-être moins spectaculaire que le saut d'obstacles, par exemple, donc il est moins médiatisé. Je pense aussi que le fait que d'une journée à l'autre notre performance peut être différente selon la condition physique du cheval, malgré le travail effectué, peut destabiliser certaines personnes. Il faut l'accepter, le cheval est un être vivant et cela fait partie de la discipline. »*

### **Le cheval est votre partenaire de tous les jours. Comment le choisissez-vous ?**

*« Les critères de sélection sont la taille, les origines, l'esthétisme... Pour moi, c'est aussi une question de feeling. Nous sommes amenés à nouer une relation particulière avec le cheval, il faut donc que la rencontre se passe comme une évidence. J'ai patienté 2 ans et visionné plus de 80 vidéos avant de choisir mon cheval. »*

### **Avec votre compagnon vous avez accompli de grandes choses. Quel est votre palmarès ?**

*« Je suis médaillé d'argent du championnat de France amateur élite. J'ai fait deux internationaux au Pôle européen du cheval, au Mans, où j'ai terminé deux fois à la seconde place. J'ai participé à plusieurs compétitions au niveau national entre 2018 et 2022 soit 42 victoires et 66 classements. »*

### **Avec de telles performances, quels sont vos projets pour la suite de votre parcours ?**

*« A court terme, je vais devenir professionnel au mois de janvier 2023. Cela me permettra de poursuivre sur le circuit grand national, de participer aux championnats de France professionnels et de continuer les concours internationaux. Le niveau sera plus élevé et ce changement me demandera plus de travail. par la suite, Il faudrait également que je forme un nouveau cheval pour prendre le relais de mon actuelle monture. J'aimerais pouvoir vivre de ma passion en trouvant un sponsor qui souhaite investir pour faire de la valorisation de chevaux. Mon rêve ultime serait, sur du long terme, d'intégrer l'équipe de France et de participer aux Jeux Olympiques, car c'est un peu le rêve de chaque sportif, mais j'ai encore du chemin à parcourir pour atteindre ce niveau. »*

**« Le dressage est un mode de vie et un état d'esprit. Je dirais même que c'est une école de la vie. »**

## » Remplacement de la pompe à eau du stade municipal

Après une panne qui a entraîné une mise hors service, la pompe à eau du stade municipal a été remplacée, le mercredi 3 août. Cet appareil permet de puiser de l'eau en profondeur pour arroser les terrains avec de l'eau non-potable.

Les agents du service espaces-verts ont été mobilisés pour effectuer le changement de pompe et maintenir le bon état de cet équipement avant la reprise de la saison de football.



## » Travaux sur le réseau d'eau

Au début de l'été, des travaux de rénovation du réseau d'eau ont été entrepris par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) au niveau de la route de Veulettes. L'objectif était d'installer une nouvelle canalisation afin de moderniser le réseau et réduire le risque de fuite. Les travaux se sont terminés le mercredi 27 juillet, et la circulation a été rétablie dans la foulée.

Les chaussées de la route de Veulettes et du carrefour de l'avenue Maximiliansau seront refaites, dans les prochains mois, par les services de la CCCA.

## » Installation de poubelles sur la véloroute

C'était une demande d'administrés lors des précédents lives Facebook *Monsieur le Maire, j'ai une question ?*, c'est maintenant chose faite. La Direction Départementale des Routes a installé trois poubelles sur la véloroute du Lin, sur la portion de Cany-Barville, au niveau du champ de Foire, de la résidence Fontaine la Croix et de l'intersection avec la D131. Les personnes qui avaient la fâcheuse habitude de jeter leurs déchets sur le parcours n'ont plus d'excuses pour ne pas respecter la propreté de notre commune.



## » Une nouvelle borne pour les véhicules électriques

Une nouvelle borne pour le rechargement de véhicules électriques a été installée, en partenariat avec le CNPE de Paluel et IZIVIA, sur la place du Huit Mai 1945, devant le Pôle de Santé Madeleine Brès. Elle complète l'offre de bornes disponibles avec celles situées sur le parking de la salle Daniel PIERRE.

Nous vous rappelons que l'emplacement dédié au rechargement des véhicules n'est pas une place de stationnement. Si vous n'utilisez pas les bornes, vous ne pouvez pas laisser votre voiture à cet endroit.

### LISTE : AGIR ENSEMBLE POUR CANY-BARVILLE

Si prévention et vaccination nous ont permis de passer cet été plus sereinement, une longue période de sécheresse et un conflit violent aux portes de l'Europe, ont déstabilisé et remis en cause notre mode de vie.

Préoccupée par l'augmentation phénoménale des prix des combustibles, l'équipe municipale met tout en œuvre pour préserver le bien vivre ensemble à Cany-Barville.

En avril 2022, dans l'objectif de limiter les conséquences de l'augmentation du prix du gaz sur les factures des ménages, des mesures ont été prises par le gouvernement. En juillet, une aide spécifique en faveur des entreprises grandes consommatrices d'énergie fut adoptée. Mais, pour les collectivités, les charges deviennent de plus en plus lourdes (les tarifs du gaz ont subi une augmentation d'environ 60% depuis le 1er janvier 2022). Conséquence, certains projets ont été mis en suspens, dans le souci de ne pas déséquilibrer le budget communal.

L'inflation tarifaire touche ainsi de nombreux éléments de la vie de la commune. Par exemple, l'entreprise en charge de la restauration scolaire a annoncé une hausse de 14% de ces tarifs. Après négociation avec cette dernière, l'augmentation a été ramenée à 7%. Le prix du repas à la cantine scolaire sera donc revu à la hausse. L'augmentation sera limitée à l'application des nouveaux tarifs du fournisseur, sans répercuter l'accroissement du coût de l'énergie nécessaire pour préparer les repas (gaz et électricité).

Nous sommes tous confrontés à cette inflation qui ronge nos finances. L'équipe municipale est à vos côtés, elle garde le cap du bien être pour tous, et elle fera tout pour qu'ensemble nous traversons cet épisode tempétueux le mieux possible.

### LISTE : DEMAIN AVEC VOUS, UN NOUVEAU CAP POUR CANY-BARVILLE

Tribune non transmise.

L'article 83 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a modifié l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Celui-ci régit l'espace réservé à l'opposition dans les supports et publications de la commune. Jusqu'à présent, l'obligation de prévoir un tel espace s'appliquait uniquement aux communes de plus de 3.500 habitants (ainsi bien sûr qu'à l'ensemble des départements et des régions, régis par des dispositions similaires du CGCT).

L'article 83 de la loi NOTRe a prévu d'étendre cette obligation aux communes de 1.000 à 3.500 habitants. Dorénavant, vous trouverez ces tribunes dans la gazette.

## Votre agenda des animations

### SEPTEMBRE

- **DIMANCHE 11** : Loto du Billard - Salle Daniel Pierre (14h)
- **DU 14/09 AU 15/10** : Les rencontres sur le plateau (expositions, ateliers cinéma)  
- médiathèque « les Semailles » - plus d'informations : [mediatheque.cany-barville.fr](http://mediatheque.cany-barville.fr)
- **DIMANCHE 18** : Loto - APEI Sainte Jeanne d'Arc - Salle Daniel Pierre (14h)
- **JEUDI 29** : Pièce de théâtre - Club des supporters valerycais - Salle Daniel PIERRE (15h)

### OCTOBRE

- **SAMEDI 1** : Escape Game « Prisonnier » - Médiathèque « les Semailles » - A partir 14h
- **DIMANCHE 2** : Thé dansant - Les Randonneurs Canycais - Salle Daniel PIERRE (14h30)
- **Du 03 au 07** : Semaine Bleue - Animations pour les plus de 60 ans
- **DU 06/10 AU 07/11** : Exposition immersive « les arbres remarquables de la Seine-Maritime »  
- médiathèque « Les Semailles »
- **DIMANCHE 9** : Foire à la Puériculture - les Canylloux - Salle Daniel PIERRE
- **DIMANCHE 16** : Randonnée Solidaire d'Octobre Rose - Départ Parc du Clos Saint-Martin (10h)
- **DIMANCHE 16** : Concert de la Maîtrise de Seine-Maritime - Eglise de Cany-Barville
- **DIMANCHE 16** : Repas dansant - Les Friands de l'accordéon - Salle Daniel PIERRE (15h)
- **SAMEDI 22** : Spectacle les Divers Gens - Salle Daniel PIERRE (20h30)
- **DU 22/10 AU 02/11** : Fête Foraine - Champ de Foire
- **DU 29/10 AU 30/10** : Salon du Mariage - Salle Daniel PIERRE

### NOVEMBRE

- **JEUDI 3** : Remise des prix du concours des maisons fleuries – Salle Daniel Pierre (18h)
- **SAMEDI 5** : Concours de dominos – Les jardins Familiaux – Salle Bailliage de Caux
- **VENDREDI 11** : Commémoration du 11 novembre
- **DIMANCHE 13** : Loto – Cany handball – Salle Daniel Pierre (14h)
- **MARDI 15** : Don du sang – Salle Daniel Pierre (8h30-12h30)
- **DIMANCHE 20** : Déjeuner dansant – Cany Accordéon Club – Salle Daniel Pierre – (12h)
- **SAMEDI 27** : Marché de Noël – Les Lutins de Pergaud – Salle Daniel Pierre (8h-18h)

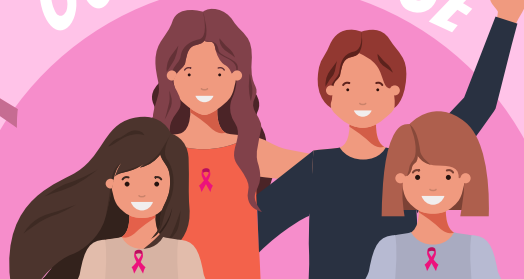
## RANDONNÉE SOLIDAIRE À CANY-BARVILLE

Dimanche 16 octobre 2022  
Rendez-vous au Clos Saint-Martin  
Ouvert à tous - Départ 10h



Vente de  
Tee-Shirts

## OCTOBRE ROSE



Plus d'informations : [www.cany-barville.fr](http://www.cany-barville.fr) ou  Ville de Cany-Barville